



Ministère  
de l'emploi, du travail  
et de la cohésion sociale

Ministère de la santé  
et de la protection sociale



# Études et Résultats



N° 523 • septembre 2006

*Le montant des prestations de protection sociale versées aux ménages en 2005 s'élève à 505,5 milliards d'euros, et représente 29,6 % du PIB. Avec une progression de 3,9 % en valeur et de 1,9 % en euros constants entre 2004 et 2005, les dépenses de prestations sociales sont en ralentissement par rapport à l'année précédente (+5,1 % en valeur, et +3,2 % en volume en 2004). Ce ralentissement est essentiellement imputable à la décélération des dépenses liées au risque santé (+3,9 % en valeur après +5,7 %) et à la diminution de celles liées au risque emploi (-1,3 %). Y contribuent également la stabilisation des montants versés au titre du risque logement et le ralentissement observé pour le risque maternité-famille. En revanche, les prestations versées au titre du risque vieillesse - survie, qui représentent la part la plus importante (44,1 %) de l'ensemble des prestations de protection sociale, progressent toujours à un rythme soutenu (+5,0 %), de même que celles versées au titre du risque pauvreté - exclusion sociale (+6,4 %).*

## Les prestations de protection sociale en 2005

En 2005, le montant des prestations de protection sociale<sup>1</sup> reçues par les ménages s'élève à 505,5 milliards d'euros, en progression de 3,9 % en valeur par rapport à 2004 (tableau 1). Leur part dans le PIB – ratio habituellement dénommé « taux de redistribution sociale » – atteint 29,56 %, contre 29,33 % en 2004 et 27,68 % en 2000. Ce ratio a connu une hausse constante depuis le début de la présente décennie, en raison d'une part du ralentissement de la croissance économique entre 2000 et 2003, et d'autre part de la croissance prononcée des dépenses de protection sociale au cours de la même période. En 2004, la croissance économique avait été plus forte, mais les dépenses de protection sociale ont elles aussi connu une légère accélération, entraînant une poursuite de la hausse de leur part dans la richesse nationale. En 2005, les dépenses de protection sociale ont nettement ralenti, mais l'activité économique également (+3,1 % pour le PIB en valeur, contre +4,0 % en 2004), ce qui explique que le taux de redistribution sociale ait encore légèrement progressé.

1. Les prestations de protection sociale comprennent les prestations sociales et les prestations de services sociaux. Les premières désignent les transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée ; les secondes retracent l'accès à des services, en relation avec un risque de la protection sociale, fournis à prix réduit ou gratuitement par une administration ou une institution sans but lucratif.



Cette évolution s'explique principalement par le net ralentissement des dépenses liées au risque *santé*, dû à une croissance plus modérée de la consommation de soins et de biens médicaux, accompagnée d'une légère augmentation de la part des dépenses restant à la charge des ménages. La baisse des dépenses relatives au chômage et à la perte d'emploi contribue également au ralentissement du rythme de croissance de l'ensemble des prestations ; cette baisse est particulièrement marquée pour les indemnités de chômage versées par l'Unedic (-1,9 % après +4,1 % en 2004), dans un contexte d'amélioration du marché du travail et de diminution de la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés par ce régime. À l'inverse, les prestations versées au titre de la vieillesse et de la survie, qui représentent la part la plus importante des dépenses de protection sociale (44,1 % en 2005), continuent à croître à un rythme plus soutenu (5 % après +5,2 % en 2004), en raison notamment de l'ouverture des possibilités de départ en retraite anticipée, prévues par la réforme des retraites, aux personnes ayant eu des carrières longues.

Les développements qui suivent approfondissent cette analyse pour les diverses catégories de prestations de protection sociale. Leurs taux d'évolution seront exprimés en euros courants, étant entendu qu'un déflateur commun, à savoir l'évolution des prix de la dépense de consommation des ménages des Comptes nationaux (+2,0 % en 2005, après 1,9 % en 2004), est utilisé pour apprécier les évolutions en euros constants.

### Net ralentissement des prestations maladie en 2005

Les prestations liées au risque *santé* représentent 178,4 milliards d'euros en 2005, soit 35,3 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, et 10,4 % du PIB (graphique 1). En leur sein, les prestations de *maladie* progressent de 3,6 % (graphique 2 et tableau 1), ce qui marque une décélération après plusieurs années de forte croissance (+6,2 % en 2003 et 2004, et +7 % en 2002). Les soins de santé, qui représentent plus de 90 % de ces prestations, progressent de 3,8 % contre

6,3 % en 2004. Ce ralentissement concerne également l'évolution de la consommation de soins et biens médicaux (+3,9 % en valeur, après +5,1 % en 2004) retracée dans les Comptes nationaux de la santé<sup>2</sup>, qui incluent les dépenses financées par les ménages. Cette moindre croissance est sensible pour toutes les catégories de dépenses, à l'exception de l'hospitalisation privée, et s'explique par la modération conjointe des hausses de prix (+1,1 % après +1,7 % en 2004) et des consommations de soins en volume (+2,7 %, hausse la plus faible depuis l'année

2000). La modération des prix est sensible notamment dans le domaine des médicaments, où le rythme de diminution des prix reste soutenu sous l'effet de la diffusion des médicaments génériques, et dans celui des soins ambulatoires, où les tarifs des consultations de médecins sont restés inchangés après les hausses de 2002 et 2003. La croissance modérée des volumes de soins remboursés traduit, quant à elle, les premiers effets de la réforme de l'assurance maladie sur les comportements des patients et des prestataires de soins. L'année 2005 a notamment été marquée

**T**  
**•01** taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur et en %

	2001-2000	2002-2001	2003-2002	2004-2003	2005-2004	Montants 2005 en millions d'euros
<b>Santé</b>	<b>5,4</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	<b>3,9</b>	<b>178 403</b>
<b>Maladie</b>	<b>5,5</b>	<b>7,0</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>3,6</b>	<b>144 811</b>
<i>dont : prestations en espèces</i>	9,1	10,5	4,2	2,6	0,8	10 050
<i>soins de santé</i>	5,1	6,8	6,5	6,3	3,8	132 818
<b>Invalidité</b>	<b>6,2</b>	<b>7,7</b>	<b>2,8</b>	<b>3,9</b>	<b>5,1</b>	<b>25 335</b>
<i>dont : pensions et garantie de ressources</i>	7,0	7,1	4,7	1,0	3,1	9 689
<i>compensation de charges (y compris AAH)</i>	4,6	5,6	3,0	3,4	5,3	6 371
<i>action sociale</i>	6,7	10,2	0,5	7,8	7,2	9 163
<b>Accidents du travail</b>	<b>0,7</b>	<b>10,5</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9</b>	<b>5,1</b>	<b>8 257</b>
<i>dont : indemnités journalières</i>	9,2	12,2	6,1	1,3	0,1	2 461
<b>Vieillesse-survie</b>	<b>4,2</b>	<b>4,9</b>	<b>4,2</b>	<b>5,2</b>	<b>5,0</b>	<b>222 678</b>
<b>Vieillesse</b>	<b>4,3</b>	<b>2,3</b>	<b>4,5</b>	<b>5,5</b>	<b>4,9</b>	<b>189 300</b>
<i>dont : pensions de base</i>	4,3	0,1	3,9	5,0	4,0	130 187
<i>pensions complémentaires</i>	4,1	3,9	4,5	5,0	7,1	46 366
<i>APA</i>	0,0	0,0	73,0	11,9	9,0	3 913
<i>minimum vieillesse</i>	-0,5	-6,9	-0,2	2,4	3,0	2 251
<b>Survie</b>	<b>3,5</b>	<b>21,8</b>	<b>2,4</b>	<b>3,6</b>	<b>5,2</b>	<b>33 378</b>
<i>dont : pensions de réversion</i>	3,1	24,8	2,6	4,1	5,8	28 615
<b>Maternité-famille</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,5</b>	<b>3,8</b>	<b>45 439</b>
<b>Maternité</b>	<b>3,0</b>	<b>8,3</b>	<b>3,3</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>5 856</b>
<b>Famille</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>5,0</b>	<b>4,5</b>	<b>39 583</b>
<i>dont : allocations familiales</i>	1,2	1,5	1,7	2,2	2,2	11 952
<i>autres prestations familiales</i>	1,6	4,2	0,9	3,3	5,5	19 685
<i>action sociale - aide sociale</i>	7,3	4,0	9,4	14,8	5,9	7 813
<b>Emploi</b>	<b>2,9</b>	<b>12,4</b>	<b>10,2</b>	<b>2,8</b>	<b>-1,3</b>	<b>37 327</b>
<b>Insertion et réinsertion professionnelle</b>	<b>-3,6</b>	<b>-12,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,7</b>	<b>1,6</b>	<b>2 452</b>
<b>Chômage</b>	<b>3,7</b>	<b>14,9</b>	<b>11,1</b>	<b>2,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>34 875</b>
<i>dont : indemnités de chômage</i>	5,8	24,7	16,2	4,0	-1,4	26 919
<i>préretraites</i>	-1,6	-15,9	-10,8	-8,9	-10,8	2 813
<b>Logement</b>	<b>1,7</b>	<b>4,9</b>	<b>-0,4</b>	<b>3,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>13 877</b>
<b>Pauvreté-Exclusion</b>	<b>1,2</b>	<b>6,6</b>	<b>5,5</b>	<b>6,1</b>	<b>6,4</b>	<b>7 752</b>
<i>dont : revenu minimum d'insertion (RMI)</i>	-0,2	6,6	9,7	6,6	6,3	6 083
<b>Total des prestations</b>	<b>4,2</b>	<b>6,1</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>3,9</b>	<b>505 476</b>

Source : Comptes de la protection sociale 2005 - DREES

2. FENINA Annie, GEFFROY Yves, 2006, « Les comptes nationaux de la santé en 2005 », *Études et Résultats*, n°505, juillet, DREES.

par la mise en place du parcours de soins et de la participation forfaitaire d'un euro<sup>3</sup>. Cette dernière a permis une économie d'environ 400 millions d'euros pour l'assurance maladie et a légèrement réduit la part des dépenses de santé prises en charge par les régimes d'assurance maladie (-0,1 point), qui retrouve le niveau observé en 2002 (77,1 %).

Les indemnités journalières liées au risque *maladie* restent stables à 9,3 milliards d'euros (-0,1 % par rapport à 2004), après les nets ralentissements de 2003 et 2004. Cette évolution très modérée semble liée à la réorientation du dispositif de contrôle des arrêts de travail mise en œuvre par la Cnamts à partir du second semestre 2003, et pourrait également avoir été favorisée par les possibilités de retraite anticipée offertes aux salariés ayant débuté tôt leur carrière professionnelle, particulièrement exposés au risque d'arrêt de travail. Les prestations maladie comprennent également les prestations versées aux personnes atteintes

de maladies liées à l'exposition à l'amiante par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA). Les premiers versements sont intervenus en 2002 et progressent encore : 433 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 14,6 % par rapport à 2004. Sont enfin incluses les prestations versées par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (Oniam), créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ; ces prestations atteignent 30 millions d'euros en 2005.

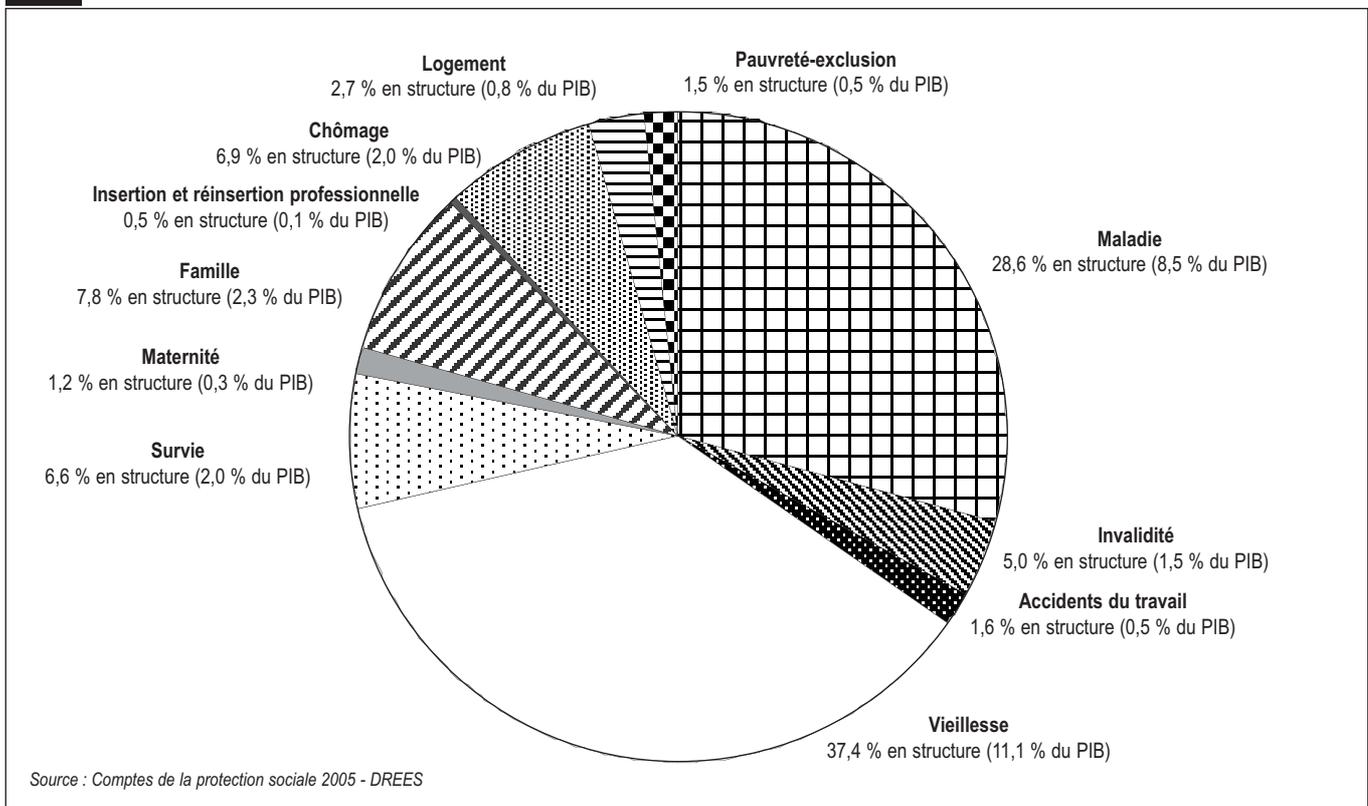
Les prestations afférentes au risque *invalidité* s'accroissent quant à elles de 5,1 %, après 3,9 % en 2004 et 2,8 % en 2003. Cette forte progression s'explique par celle, toujours soutenue, des dépenses d'hébergement des personnes handicapées, mais aussi par l'accélération des rentes d'invalidité (+4,0 % après +2,2 %) et des dépenses au titre de l'Allocation aux adultes handicapés (+5,6 % après +3,0 %). Les prestations

relatives au risque *accidents du travail* progressent de 5,1 %, du fait de la croissance prononcée des allocations versées par le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA) et des rentes d'accidents du travail (respectivement +22,4 % et +6,4 %). À l'inverse, les indemnités journalières d'accidents du travail restent stables (+0,1 % en 2005), suivant en cela une dynamique proche de celle des indemnités journalières de maladie.

### Progression toujours soutenue des prestations vieillesse-survie

En 2005, les prestations relatives aux risques *vieillesse - survie* atteignent 222,7 milliards d'euros, soit 44,1 % de l'ensemble des prestations de protection sociale et 13,0 % du PIB (graphique 1). Elles augmentent de 5,0 %, soit un rythme proche de celui observé en 2004 (+5,2 %) qui marquait une nette accélération par rapport à 2003. Comme l'année précédente, la pro-

**G** 01 répartition par risque des prestations de protection sociale en 2005 (en structure et en % du PIB)



3. Cette participation forfaitaire d'un euro est déduite du montant des remboursements pour chaque consultation et acte réalisé par un médecin et analyse de biologie médicale.

gression des dépenses de retraites est impulsée par le dynamisme de la retraite anticipée pour carrières longues instituée dans le cadre de la réforme des retraites issue de la loi du 21 août 2003. Cette mesure permet à des travailleurs salariés et non salariés du secteur privé âgés de 56 à 59 ans, et ayant eu des carrières longues (au moins quarante années de cotisations), de partir en retraite sans attendre l'âge de soixante ans. En deux ans, 230 000 salariés au total sont partis à la retraite en application de cette disposition (respectivement 125 000 en 2004 et 105 000 en 2005), ce qui a contribué pour une part importante à la hausse de l'ensemble des prestations de ce risque.

Ces dispositions ont également entraîné des changements dans les comportements de départ en retraite, et dans la structure par âge des retraités du régime général (tableau 2). Dans ce régime, qui est le principal régime de retraite de base, les effectifs de retraités étaient au 31 décembre 2005 en hausse de 290 000 personnes, soit +2,9 % par rapport au 31 décembre 2004. Même si cette croissance est légèrement en

retrait par rapport à celle de 2004 (+3,4 %), elle reste très supérieure à celle des trois années précédentes, régulièrement inférieure à 2 %. Les retraités âgés de moins de 60 ans étaient en 2005 au nombre de 161 000, soit 1,6 % de l'ensemble des retraités du régime général, contre 96 000 fin 2004. La progression du nombre de retraités de 60 ans et plus est également sensible (+2,3 %). On note en particulier une croissance encore soutenue du nombre de retraités exactement âgés de 60 ans (+4,4 %) qui, bien qu'inférieure à celle observée en 2002 et 2003, traduit sans doute la persistance de comportements d'anticipation des départs en retraite dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme des retraites.

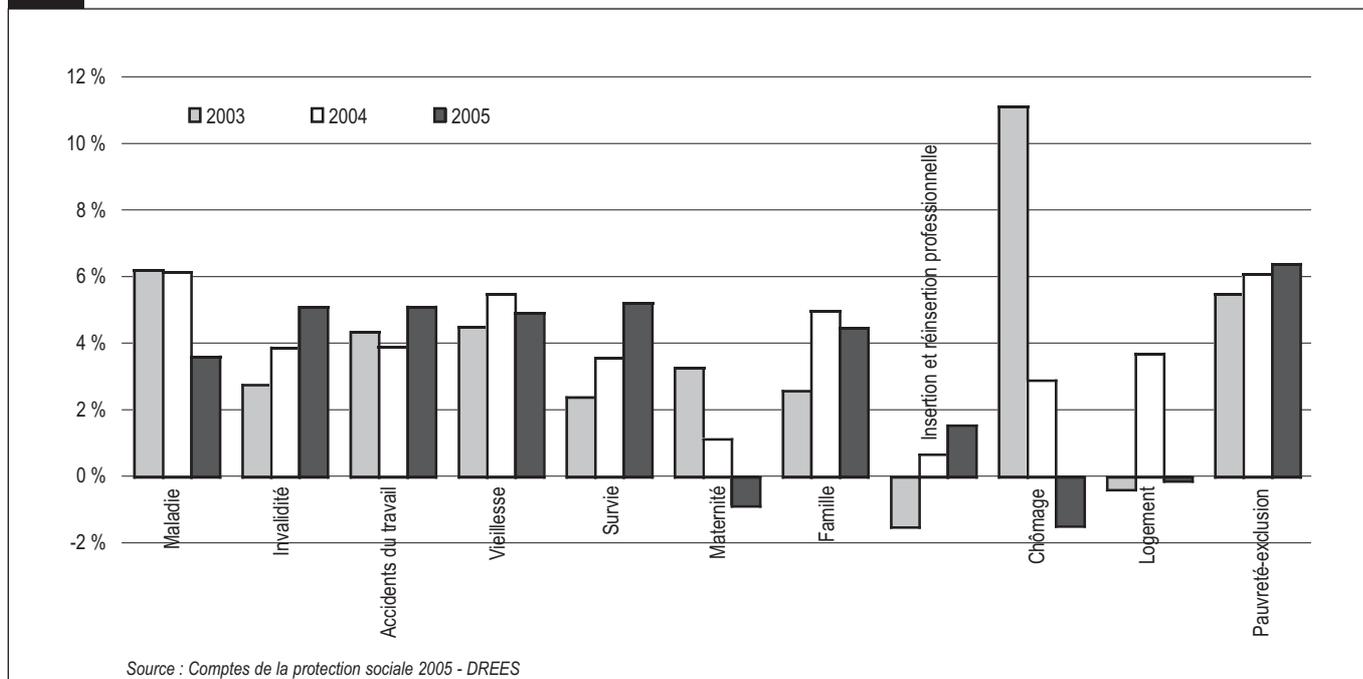
Les pensions de réversion<sup>4</sup> progressent de leur côté de 5,8 %, après 4,1 % en 2004 ; cette accélération peut s'expliquer par les premiers effets de la réforme des pensions de réversion entrée en vigueur en 2005, avec notamment l'abaissement de 55 à 52 ans de l'âge permettant de bénéficier d'une pension de droit dérivé. Une première estimation portant sur les bénéficiaires

de l'Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse – qui forme avec d'autres prestations non contributives le « minimum vieillesse » – permet d'évaluer leur nombre à 610 000 au 31 décembre 2005 (métropole et Dom), après 622 000 fin 2004. Cette diminution confirme la tendance de longue période à la baisse des effectifs du minimum vieillesse, à la faveur de la maturation des régimes de retraite.

Les dépenses au titre de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, enfin, ont atteint 4 milliards d'euros en 2005, en progression de 6,9 % par rapport à 2004. En leur sein, les dépenses concernant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvent à 3,9 milliards en 2004, en progression de 9,0 % sur un an. Cette hausse, qui connaît un certain infléchissement par rapport à celle enregistrée en 2004 (+11,9 %), traduit la poursuite de la montée en charge de cette prestation créée en 2002, puis redéfinie en 2003 en instituant une participation financière plus importante des bénéficiaires. De fait, la progression du nombre de bénéficiaires<sup>5</sup> reste soutenue, quoiqu'en

4

**G** • 02 **taux de croissance des prestations de protection sociale**



4. Certains pensionnés de droits directs, survivants à leur conjoint, perçoivent également une pension de réversion. À compter de 2002, la CNAV a amélioré la prise en compte de ces sommes - correspondant à des pensions de droits dérivés - au sein des versements effectués aux retraités de droits directs, en les réintégrant dans la série correspondante, alors qu'elles venaient auparavant augmenter le montant des pensions de base.

5. PERBEN Margot, 2006, « L'Allocation personnalisée d'autonomie au 31 mars 2006 », *Études et Résultats*, n° 503, juillet, DREES.

ralentissement : au 31 décembre 2005, on dénombrait 938 000 bénéficiaires (France entière), contre 876 000 au 31 décembre 2004, soit une progression de 7,1 %, contre +10,6 % en 2004.

### Progression toujours soutenue des prestations du risque maternité-famille

En 2005, l'ensemble des prestations afférentes au risque *maternité – famille* s'élève à 45,4 milliards d'euros, en progression de 3,8 % en euros courants, après 4,5 % en 2004. Les prestations liées au risque famille atteignent 39,6 milliards, en léger ralentissement par rapport à 2004 (+4,5 %, contre +5,0 %). Comme la base mensuelle des allocations familiales a été revalorisée de 2,2 % et que le nombre de personnes de moins de 20 ans n'a que peu progressé (+0,2 %), les allocations familiales et le complément familial ont connu une croissance modérée (respectivement +2,2 % et +1,3 %). Comme en 2004, la croissance des prestations du risque famille est tirée par la mise en place de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui se substitue progressivement aux cinq prestations de l'ancien système en faveur des familles avec des enfants âgés de moins de trois ou six ans. Sur le seul champ de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le nombre de bénéficiaires de cette nouvelle prestation passe, pour la France entière, de 760 000 fin 2004 à 1 435 000 fin 2005. La mise en place de la PAJE a également modifié légèrement la frontière entre les risques maternité et famille depuis 2004 (seule la prime de naissance, qui ne remplace qu'une partie de l'APJE « courte », restant comptabilisée au titre de la maternité), ce qui explique la légère diminution des prestations du risque maternité (-0,9 %).

### Diminution des prestations liées au chômage et à la perte d'emploi

Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi sont parmi les plus sensibles à la conjoncture économique. Stabilisé autour de 10 % de fin 2003 jusqu'au deuxième trimestre 2005, le

taux de chômage au sens du BIT a ensuite amorcé un repli pour atteindre 9,6 % fin 2005. Le nombre de chômeurs au sens du BIT a diminué en 2005 de 124 000 personnes en glissement annuel ; cette diminution étant concentrée au second semestre, elle est de 17 000 personnes en moyenne annuelle. Le nombre de chômeurs indemnisés par les régimes d'assurance ou de solidarité <sup>6</sup> s'est quant à lui réduit de 2,7 % en moyenne annuelle (après +3,0 % en 2004 et +9,1 % en 2003). Dans ce contexte, les prestations versées au titre du chômage et de la perte d'emploi (indemnités de chômage, pré-retraites, indemnités de formation) ont diminué de 1,3 %, après avoir progressé de 2,8 % en 2004 et de 10,2 % en 2003 (tableau 1).

En leur sein, les *indemnités de chômage*, qui atteignent 26,9 milliards d'euros, sont versées par deux régimes : l'assurance chômage, gérée et

financée par les partenaires sociaux (Unedic et Assedic), et le régime de solidarité, qui relève de l'État. En 2005, les indemnités versées par le régime d'assurance ont diminué de 1,9 % en valeur, après le net ralentissement déjà enregistré en 2004 (+4,1 % après 17,9 % en 2003). La proportion de demandeurs d'emplois indemnisés par ce régime<sup>7</sup>, qui était en hausse depuis début 2000, s'est stabilisée en 2004 puis a diminué fortement pour atteindre 48,8 % fin 2005 (données brutes) ; en moyenne annuelle, cette proportion est passée de 53,2 % en 2004 à 50,4 % en 2005. Cette diminution s'explique par une augmentation de l'ancienneté moyenne des chômeurs, mais aussi par la réforme des filières d'indemnisation issue de la convention d'assurance chômage entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui a réduit les durées d'indemnisation. Par exemple, dans la filière la plus longue, accessible aux salariés

**T** • 02 **effectifs de retraités de droit direct de la CNAV et ventilation par âge**

en milliers

Âge	2000	2001	Évolution 2001-2000 (en %)	2002	Évolution 2002-2001 (en %)	2003	Évolution 2003-2002 (en %)	2004	Évolution 2004-2003 (en %)	2005	Évolution 2005-2004 (en %)
55 ans								0,0		0,1	
56 ans								8,9		14,0	57,2
57 ans								24,6		38,5	56,5
58 ans								31,9		49,0	53,7
59 ans								30,2		59,8	97,9
55-59 ans								95,6		161,4	68,9
60 ans	244,4	231,0	-5,5	254,2	10,1	269,2	5,9	279,1	3,7	291,3	4,4
61 ans	329,6	307,0	-6,9	292,9	-4,6	317,9	8,5	340,7	7,2	351,0	3,0
62 ans	344,9	346,2	0,4	325,5	-6,0	307,4	-5,6	337,3	9,7	363,5	7,8
63 ans	356,4	355,6	-0,2	357,7	0,6	333,8	-6,7	319,6	-4,2	351,4	9,9
64 ans	366,9	363,1	-1,0	362,5	-0,2	361,6	-0,2	342,7	-5,2	328,8	-4,1
60-64 ans	1 642,2	1 602,8	-2,4	1 592,8	-0,6	1 589,9	-0,2	1 619,4	1,8	1 686,0	4,1
65-69 ans	2 352,1	2 352,1	0,0	2 338,4	-0,6	2 335,8	-0,1	2 331,7	-0,2	2 318,3	-0,6
70-74 ans	2 028,6	2 089,5	3,0	2 150,8	2,9	2 182,7	1,5	2 221,8	1,8	2 219,3	-0,1
75-79 ans	1 565,3	1 592,1	1,7	1 620,6	1,8	1 660,9	2,5	1 711,7	3,0	1 775,6	3,7
80-84 ans	761,1	902,9	18,6	1 025,0	13,5	1 129,0	10,1	1 222,3	8,2	1 239,8	1,4
85-89 ans	503,5	468,1	-7,0	433,6	-7,4	410,8	-5,3	411,1	0,0	509,3	23,9
90 ans et plus	234,6	251,2	7,1	269,0	7,1	283,4	5,4	307,1	8,0	301,1	-2,0
<b>Ensemble</b>	<b>9 087,5</b>	<b>9 258,6</b>	<b>1,9</b>	<b>9 430,1</b>	<b>1,9</b>	<b>9 592,5</b>	<b>1,7</b>	<b>9 920,7</b>	<b>3,4</b>	<b>10 210,7</b>	<b>2,9</b>

Champ : France entière.  
Source : CNAV.

6. Les salariés privés d'emploi peuvent bénéficier de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) versée par les Assedic lorsqu'ils totalisent une durée minimale d'affiliation et de contribution antérieure à la perte de leur emploi. On parle dans ce cas de « régime d'assurance ». Ce régime verse des prestations pendant une durée limitée au-delà de laquelle les demandeurs d'emploi peuvent, sous certaines conditions, basculer dans le « régime de solidarité » qui verse trois allocations : l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalente retraite (AER) et l'Allocation d'insertion (AI).

7. Parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories 1 à 3 et 6 à 8 et les dispensés de recherche d'emploi.

ayant cotisé pendant 14 mois au cours des 24 mois précédant la rupture du contrat de travail, la durée d'indemnisation a été réduite de 30 à 23 mois. Au total, le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance a diminué en 2005 de 10 % en glissement annuel, et de 3,9 % en moyenne annuelle.

Les indemnités versées par le régime de solidarité suivent, quant à elles, l'évolution du chômage avec un décalage d'environ deux ans. Leur croissance reste soutenue en 2005 (+2,8 % en valeur après +3,1 % en 2004), ce qui est la conséquence de la situation difficile observée sur le marché du travail jusque mi-2005 et du raccourcissement des durées d'indemnisation dans le régime d'assurance chômage. Le nombre total de personnes indemnisées par le régime de solidarité a fortement progressé (+7,5 % en glissement et +3,4 % en moyenne annuelle), avec des évolutions différenciées selon les prestations. Pour la principale, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), le nombre d'allocataires progresse vivement (+28 500 bénéficiaires en glissement en métropole) alors qu'il diminuait depuis 1999. L'Allocation équivalent retraite (AER) voit également son nombre de bénéficiaires augmenter nettement (+10 200 personnes) ; elle remplace l'Allocation spécifique d'attente (ASA) depuis 2002, et garantit un minimum de ressources aux personnes âgées de moins de soixante ans et totalisant quarante années de cotisations. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'insertion diminue quant à lui de 13 300 personnes.

Les dépenses de préretraites atteignent 2,8 milliards d'euros en 2005. Elles enregistrent encore une diminution de 10,8 % en valeur, après 8,9 % en 2004, du fait notamment de la baisse sensible des dépenses liées à l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) dont l'accès a été fermé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Les préretraites versées par l'État s'élèvent quant à elles à 1 milliard d'euros. En dehors des préretraites, les autres prestations liées au chômage sont essentiellement des indemnités de licenciement et de perte d'emploi (versées par les régimes directs et les régimes d'employeurs), qui s'élèvent respectivement à 3,4 et 1 milliard d'euros en 2005.

Enfin, les montants versés au titre de l'insertion et de la réinsertion professionnelle augmentent pour atteindre 2,5 milliards d'euros en 2005, après avoir diminué de 2000 à 2003 et s'être stabilisés en 2004. Ils sont constitués pour près de la moitié d'indemnités de formation versées par l'Unedic ; celles-ci progressent de 4,5 % comme en 2004, après la forte augmentation de 2003 (+13 %) liée à la montée en charge de l'ARE formation, qui se substitue à l'Allocation de formation reclassement (AFR).

### **Stabilisation des prestations liées au logement et progression toujours soutenue pour le risque pauvreté – exclusion**

L'ensemble des prestations logement reste stable en 2005 à 13,9 milliards d'euros, dans un contexte où le nombre total de bénéficiaires d'allocations logement s'est stabilisé (+0,3 %) alors qu'il diminuait depuis 1999. Cette situation est due à l'augmentation du nombre des allocataires en secteur locatif, qui représentent plus de 80 % de l'ensemble des bénéficiaires. Les évolutions des trois allocations sont cependant contrastées. Pour l'Aide personnalisée au logement (APL), les montants versés diminuent (-1,4 %) après la hausse de 2004 (+3,1 %), tandis que le nombre de bénéficiaires poursuit son érosion tendancielle (-0,8 % en glissement en 2005). À l'inverse, le nombre d'allocataires de l'Allocation de logement à caractère familial (ALF) et de l'Allocation de logement à caractère social (ALS) continue à progresser (respectivement +1,7 et +0,7 %) et les montants versés au titre de ces prestations augmentent également (respectivement +0,6 et +1,1 %). L'évolution modeste des prestations logement en 2005, après les vives augmentations des années 2002 et 2004, s'explique en partie par l'effet en année pleine de mesures d'économies prises à partir du second semestre 2004, qui ont rendu plus stricte l'éligibilité aux aides au logement, et à une revalorisation des aides (+1,8 %) intervenue dans la seconde partie de l'année (septembre 2005).

Enfin, les prestations liées au risque pauvreté – exclusion sociale s'élèvent en 2004 à 7,8 milliards d'euros. Elles

sont entièrement sous conditions de ressources, et sont constituées aux trois quarts par le Revenu minimum d'insertion (RMI), dont la responsabilité relève des départements depuis le début 2004 et au titre duquel 6,1 milliards d'euros ont été versés. Les autres prestations sont des secours accordés en majorité par les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire le secteur associatif, ainsi qu'une fraction, réduite, de la prime pour l'emploi, directement versée sous forme de prestation<sup>8</sup> ; cet ensemble s'élève à 1,7 milliard d'euros en 2005.

La croissance des prestations afférentes au risque pauvreté – exclusion sociale en 2005 (+6,4 % en euros courants) reflète donc la croissance des montants versés au titre du RMI, qui reste forte (+6,3 %) même si elle a ralenti après la nette accélération observée en 2003. Le barème du RMI a été revalorisé de 1,8 % en janvier 2005 et les effectifs d'allocataires ont crû de 4,7 % en glissement annuel sur 2005, soit 49 900 allocataires supplémentaires, pour s'établir en fin d'année à 1 113 300 (données corrigées des variations saisonnières, métropole champ CNAF). Cette évolution marque un net ralentissement par rapport à 2004 (+9,1 %). La croissance de 2005 s'explique surtout par la réduction importante de la couverture de l'indemnisation chômage qui perd 2,5 points en un an (la proportion de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance chômage ou le régime de solidarité passant de 62,2 % à 59,6 %).

8. Il s'agit des montants de la Prime pour l'emploi (PPE) effectivement versés sous forme de prestation. La majeure partie de celle-ci, prenant la forme d'une réduction d'impôts, n'est pas considérée comme une prestation sociale.

#### **Pour en savoir plus**

- FENINA Annie, GEFFROY Yves, 2006, « Les Comptes nationaux de la santé en 2005 », *Études et Résultats*, n° 505, juillet, DREES.
- BECHTEL Julien, DUÉE Michel, à paraître, « Comptes de la protection sociale en 2005 », *Études et Résultats*, à paraître, DREES.
- BECHTEL Julien, BOURGEOIS Alexandre, DUÉE Michel, CAUSSAT Laurent, LEBOURG Nadine, LEVREY Pascale, à paraître, « Comptes de la protection sociale en 2005 », *Document de travail*, Série statistiques, DREES.

## E•1

**Méthodologie**

*Le principal poste du compte satellite de la protection sociale est constitué des prestations de protection sociale. Celles-ci comprennent des prestations sociales, dispositifs individualisables, et les prestations de services sociaux, qui sont des subventions non individualisables versées à des organismes fournissant des services en rapport avec un risque de la protection sociale. La principale prestation de services sociaux est la dotation globale versée aux établissements hospitaliers publics ou privés participant au service public hospitalier.*

*La méthodologie en a été révisée en 2005, à l'occasion du passage en « base 2000 » des comptes nationaux, précédemment élaborés en « base 1995 ». Les principales modifications qui accompagnent ce changement de base concernent, d'une part, l'hébergement des personnes âgées en maison de retraite et unités de soins de long séjour, qui sortent du champ de la protection sociale, d'autre part, une partie des dépenses d'action sociale qui sont désormais traitées en prestations de services sociaux, et non plus en prestations sociales. Cette dernière modification affecte particulièrement l'intervention des collectivités locales et du secteur associatif dans le domaine de l'hébergement des personnes handicapées et de l'accueil des jeunes enfants.*

*En effet, dans la nouvelle base 2000 des comptes nationaux de l'Insee, certaines dépenses d'action sociale, principalement dans les domaines de l'hébergement des personnes handicapées et âgées, de l'accueil des jeunes enfants et de l'aide sociale à l'enfance, enregistrées en base 1995 en prestations sociales versées par les administrations de sécurité sociale ou les départements, sont désormais considérées comme des prestations de services sociaux versées par les institutions à but non lucratif qui offrent ces services sociaux, classées en Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).*

*L'ensemble de ces corrections est au total d'ampleur modeste, se traduisant par une révision à la baisse de l'ensemble des prestations de protection sociale de 4 milliards d'euros en moyenne sur la période 2000-2003. Ayant conduit par ailleurs à une réévaluation à la hausse du PIB, d'environ 20 milliards, la base 2000 permet d'estimer la part des prestations de protection sociale dans le PIB à 29,03 % en 2003, contre 29,86 % en base 1995, soit un écart d'environ 0,8 point. L'augmentation du PIB y contribue pour 0,5 point, et la diminution des prestations pour 0,3 point.*

*Au sein des comptes de la protection sociale, les prestations sont décomptées au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris. Le champ est plus large que celui des Comptes de la Sécurité sociale car il s'étend à l'ensemble des régimes de protection sociale ainsi qu'aux interventions des administrations publiques centrales et locales, à la protection sociale extra-légale fournie par les employeurs, aux régimes complémentaires facultatifs (mutuelles, institutions de prévoyance et de retraite supplémentaire) et aux organismes sans but lucratif. Les évaluations détaillées des prestations par risques sont fondées sur les dernières données disponibles des régimes de protection sociale. Le total des prestations par régime est calé sur les données des comptes nationaux publiées en mai 2006 (provisoires pour l'année 2005). Enfin, ces données provisoires peuvent s'écarter de celles présentées à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de juin 2006, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé.*

*Les données (provisoires) sur les effectifs de bénéficiaires des différentes prestations sont issues de tableaux communiqués par les organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage. Dans le cas des effectifs de bénéficiaires du RMI et des prestations Unedic, des données infra-annuelles sont disponibles, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. S'agissant des bénéficiaires des prestations familiales, de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation spéciale (AES), on a utilisé les effectifs au 31 décembre de chaque année, ce qui rend fragile la comparaison avec l'évolution en moyenne des masses financières correspondantes. À l'exception de la Prestation spécifique dépendance (PSD) et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA, données Drees), les effectifs des bénéficiaires des prestations vieillesse-survie ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble des régimes en 2005.*

**Risques et prestations**

*Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé par la Sécurité sociale dans le secteur public hospitalier, au moyen de la dotation globale hospitalière, constitue une composante de ces soins en tant que prestation de services sociaux.*

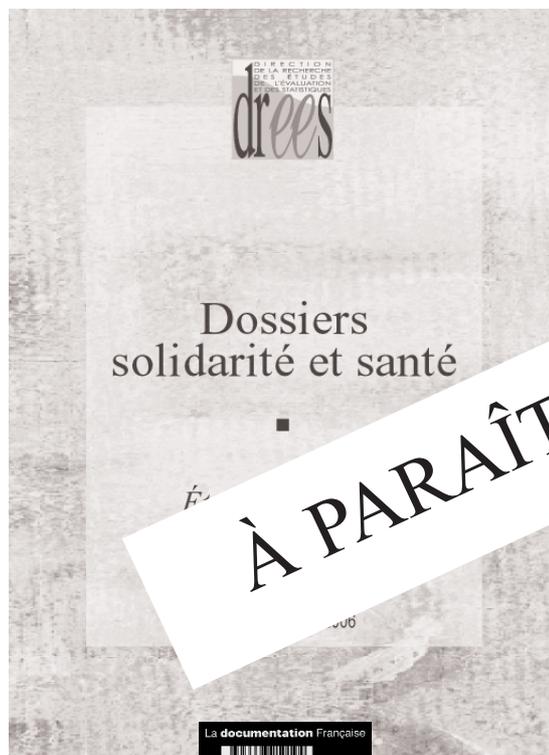
*À côté des pensions de droits directs (vieillesse) ou dérivés (survie), les prestations classées dans le risque vieillesse-survie incluent des avantages non-contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. En outre, la création en 2002 de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), remplaçant la prestation spécifique dépendance (PSD), a élargi le périmètre de ce risque.*

*Les prestations de protection sociale du risque famille comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont essentiellement composées d'indemnités journalières, de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) courte (intégrée en 2004 à la Prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE) et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent, à côté des prestations familiales au sens strict, des interventions qui entrent dans le cadre de l'action sociale familiale.*

*Au sein du risque emploi, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.*

*Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux. Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL). Elles sont toutes les trois attribuées sous condition de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement.*

*La prise en charge de l'exclusion sociale par le Revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque pauvreté, qui comprend aussi l'action des organismes associatifs qui œuvrent dans ce domaine.*



## PERSPECTIVES ET COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE

*au sommaire de ce numéro*

**PROJECTIONS DES BESOINS DE FINANCEMENT À LONG  
TERME DE LA BRANCHE VIEILLESSE À L'AIDE DE LA  
MAQUETTE DE PROJECTION TOUS RÉGIMES DE LA DREES**  
*Amandine BRUN-SCHAMMÉ et Benoît RAPOPORT*

**ÂGE DE DÉPART SOUHAITÉ, ÂGE DE DÉPART PRÉVU  
ET LIBERTÉ DE CHOIX EN MATIÈRE D'ÂGE DE DÉPART  
À LA RETRAITE**  
*Benoît RAPOPORT*

**LE NIVEAU D'INFORMATION DES ASSURÉS  
EN MATIÈRE DE RETRAITE**  
*Isabelle BRIDENNE*

**LES PERCEPTIONS DES SALARIÉS  
QUANT À LEUR SITUATION FINANCIÈRE À LA RETRAITE**  
*Amandine BRUN-SCHAMMÉ*

**LES INCITATIONS FINANCIÈRES INFLUENT-ELLES  
SUR LES INTENTIONS DE DÉPART EN RETRAITE  
DES SALARIÉS DE 55 À 59 ANS ?**  
*Benoît RAPOPORT*

**ANNEXE :  
L'ENQUÊTE INTENTIONS DE DÉPART À LA RETRAITE**

**FINS DE CARRIÈRE ET DÉPARTS À LA RETRAITE :  
L'APPORT DES MODÈLES DE DURÉE**  
*Thierry MAGNAC, Benoît RAPOPORT et Muriel ROGER*

Prix : 11,60 euros (4 numéros par an)

Les Dossiers solidarité et santé  
sont diffusés par la Documentation  
Française  
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

8

Renseignements,  
commande et abonnement annuel au :  
01 40 15 70 00

Commande en ligne :  
[www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)

*Derniers numéros parus :*

- Études diverses  
N° 2, avril-juin 2006
- Les professions de santé et leurs pratiques  
N° 1, janvier-mars 2006
- Les revenus sociaux en 2004  
N° 4, octobre-décembre 2005
- Études diverses  
N° 3, juillet-septembre 2005
- Études diverses  
N° 2, avril-juin 2005